

# Conditions et tarifications de LGEV Sàrl intervention / installation / dépannage

#### 1. Généralités

Le présent document complète les CGV de LGEV Sàrl disponibles à l'adresse : https://www.lgev.ch/documents.

Les frais de déplacement ne sont pas compris dans les frais d'intervention.

Les heures de dépannage se comptent en heures, d'après le tableau ci-dessous (2).

L'intervenant fera signer un « Bon de travail » au client, avec date et heure.

Les demi-heures entamées sont comptées comme pleines.

Le paiement se fait sur place au dépanneur, pour des montants inférieurs à CHF 1'000.00.

Le paiement s'effectue par avance pour des montants supérieurs à CHF 1'000.00.

Une facture peut être demandée auprès de l'intervenant, avec un résumé du travail effectué.

Les prestations de type "Maintenance" ou "Abonnement" requièrent un contrat.

L'intervenant effectuera des tests avant son départ.

Le client validera le bon fonctionnement du matériel avant le départ de l'intervenant en signant le « Bon de travail » avec date et heure.

Toute panne occasionnée, après le départ de l'intervenant est à la charge du client.

Les frais de déplacement ne sont pas compris dans le tableau de tarification (2).

#### 2. Tableau de tarifications intervention / installation / dépannage

	Lundi au vendredi	Durant Les fermetures	
8h00 - 17h00 (heures de bureau)	CHF 160.00/heure*	CHF 300.00/heure**	
17h00 -21h00 (le soir)	CHF 275.00/heure*	CHF 500.00/heure**	
21h00 – 08h00 (fermetures) (tarifs de nuit)	CHF 500.00/heure**	CHF 500.00/heure**	

### 3. Tableau de tarifications déplacement (point de départ : 1273 Arzier-Le Muids, aller/retour)

	Moins de 3 km	3 à 20 km	Plus de 20 km
Lundi au vendredi	CHF 50.00*	CHF 80.00*	~ CHF 120.00*/heure Demandez une offre. Voir devis/contrat.
Dès 17h00, Samedi , Dimanche et jours fériés	CHF 70.00**	CHF 100.00**	~ CHF 200.00/heure Demandez une offre. Voir devis/contrat

#### 4. Majoration urgence

Sont considérées comme urgentes, toutes demandes effectuées par téléphone ou notifiées comme étant «urgentes». Ces demandes seront majorées selon le barème ci-dessous :

- \* Majoration de x1.5
- \*\* Majoration de x1.3

Exemple: Demande un lundi à 09h00. Tarif normal: CHF 160.00 / heure. Tarif urgence: CHF 240/heure.

## 5. Dispositions finales

Aucune tarification spéciale ne sera appliquée.

En cas de refus de paiement, LGEV se réserve le droit de suspendre toute prestation et de procéder à un recours juridique. Ce document équivaut à une reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP.